

Le PRÉSIDENT: Etes-vous prêts à vous prononcer?

M. GRAY: Votons.

Le PRÉSIDENT: La résolution est adoptée.

Je suppose que le sujet suivant devrait être celui du Trust des titres de chemins de fer Nationaux du Canada.

M. MAYBANK: Avant que vous passiez à autre chose, je dois dire que, quoique nous ayons adopté le rapport du Canadien-National, je présume que nous allons avoir la visite du représentant du ministère de l'Aviation et aussi un rapport du ministre des Affaires navales.

Le PRÉSIDENT: C'était convenu, mais M. Power n'est pas disponible, et M. Macdonald n'était pas à la Chambre, car je l'aurais averti. Je ne sais pas où il est.

M. MAYBANK: Il était allé chercher des renseignements.

Le PRÉSIDENT: Oui, je le sais. Il les a eus et il s'attendait à venir cet après-midi, mais il n'est pas venu.

M. MAYBANK: Je crois encore qu'il est important d'avoir des renseignements sur les ministères de l'Air et des Affaires navales. Cela ne veut pas dire qu'il faut nous arrêter ici.

Le PRÉSIDENT: Vous aimeriez encore que M. Macdonald revienne. Vous croyez que nous devrions l'envoyer chercher?

M. MAYBANK: Je n'ai pas dit comment nous prendre pour le faire venir.

Le PRÉSIDENT: C'est le seul moyen de le faire.

M. MAYBANK: Il devrait être ici.

Le PRÉSIDENT: Très bien. En attendant occupons-nous du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada.

M. DONNELLY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Alors je vais demander à M. F. M. Maclellan de présenter ce rapport.

M. MACLENNAN:

TRUST DES TITRES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

OTTAWA, le 11 mars 1942.

L'honorable P.-J.-A. CARDIN, député,
Ministre des Transport,
Ottawa.

MONSIEUR LE MINISTRE,—Conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937, les régisseurs ont l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les opérations du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1941.

La valeur du capital-actions du Trust des titres a été augmentée au cours de l'année de \$1,576,413.70, ce qui représente l'excédent du gain de capital et le surplus de recettes sur les pertes de capital des chemins de fer Nationaux du Canada en 1941.

Les pertes de capital qui n'ont pas été remboursées en espèces au chemin de fer par Sa Majesté, et le gain de capital de même que le surplus des recettes du Réseau comprennent: